



Vous êtes ici: [Accueil](#) > [Assurance-automobile](#) > [Approbations trimestrielles des tarifs automobile](#) > T3 2013 [IMPRIMER](#)

Tarifs de l'assurance-automobile pour le troisième trimestre de 2013

Cet avis fournit un aperçu des dépôts des taux qui sont approuvés pour l'assurance des voitures de tourisme par la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) chaque trimestre. Le nombre de dépôts de taux examinés par la CSFO et l'ensemble des changements tarifaires pour le marché de l'Ontario peuvent varier d'un trimestre à l'autre en fonction de renseignements à jour sur les coûts des sinistres, les conditions du marché et d'autres facteurs financiers ainsi que des répercussions que peuvent avoir ces facteurs sur le caractère adéquat des taux en vigueur d'une compagnie d'assurance.

Les changements tarifaires approuvés au troisième trimestre de 2013 (du 1er juillet 2013 au 30 septembre 2013) ont diminué en moyenne de -0,68 % pour tout le marché.

Les changements tarifaires approuvés pour ce trimestre ainsi que les dates auxquelles ils prennent effet sont indiqués dans le Tableau 1.

Taux individuels

Le changement tarifaire approuvé pour chaque compagnie d'assurance est la moyenne établie pour cette compagnie en fonction de l'ensemble des conducteurs qu'elle assure. Un changement tarifaire peut être supérieur ou inférieur à la moyenne pour un titulaire de police particulier, selon différents facteurs, dont :

- le véhicule assuré,
- l'endroit où vit le titulaire et d'autres caractéristiques de risque,
- les choix de garanties faits par le titulaire et les limites de franchise et de responsabilité.

Par ailleurs, comme la plupart des titulaires de police souscrivent des polices annuelles, les changements tarifaires depuis le dernier renouvellement refléteront aussi les changements approuvés pour l'assureur au cours de l'année écoulée.

Les consommateurs sont invités à comparer les tarifs d'assurance-automobile proposés sur le marché. Le marché de l'Ontario est très compétitif. Les tarifs d'une même garantie varient en fonction de la sinistralité de chaque assureur et de son système de notation.

La CSFO met à la disposition des consommateurs [plusieurs ressources](#) pour les aider à mieux comprendre l'assurance-automobile, notamment un [outil interactif « Comprendre les tarifs »](#) et des [conseils pour faire le tour du marché pour trouver l'assurance-automobile la moins chère](#).

Processus d'approbation des taux par la CSFO

Les assureurs doivent présenter à la CSFO les changements qu'ils proposent à leurs taux à des fins d'approbation, en fournissant à l'appui des données actuarielles.

La CSFO et ses actuaire examinent les données et les hypothèses des assureurs au sujet des coûts des sinistres, des frais et des revenus de placement pour vérifier, comme l'exige la loi, que les taux proposés :

- sont justifiés et raisonnables,
- ne sont pas excessifs et
- ne vont pas nuire à la solvabilité financière à long terme d'une compagnie.

Après son examen, la CSFO peut exiger d'une compagnie d'assurance qu'elle modifie ses tarifs proposés

À propos de l'assurance-automobile >

Formulaires >

Liste des représentants autorisés >

Mesures d'application >

Publications et ressources >

Informations relatives >

Archives >

Carrières >

Explorez la CSFO

Contactez la CSFO >

Suivre @CSFOTweets

avant de les approuver.

Changements tarifaires par garantie

La plus grande proportion des primes perçues par les assureurs sert à indemniser des personnes blessées dans des accidents de voiture. Une personne blessée peut présenter une demande au titre de la garantie Indemnités d'accident, qu'elle soit ou non responsable de l'accident.

Dans certains cas, il se peut aussi que les parties grièvement blessées réclament des indemnités en intentant une poursuite contre le conducteur responsable. Ces sinistres sont couverts par la garantie Responsabilité civile – Lésions corporelles d'une police d'assurance-automobile. Ces deux garanties représentent 66,4 % des coûts des sinistres, comme l'illustre le Graphique 1 ci-dessous.

Le fait qu'une compagnie d'assurance change ses tarifs pour une garantie donnée signifie que ses coûts liés aux sinistres ont changé pour cette garantie. Par exemple, une augmentation des tarifs de la garantie Responsabilité civile – Lésions corporelles laisse entendre qu'un assureur a enregistré un nombre plus élevé de demandes d'indemnisation pour lésions corporelles ou que le coût de ces demandes est en moyenne plus élevé. Une compagnie doit fournir à la CSFO des données sur les coûts des sinistres lorsqu'elle propose d'apporter un changement tarifaire pour une garantie quelconque.

Il est important de comprendre les garanties proposées aux consommateurs au titre d'une police d'assurance-automobile en Ontario. La CSFO met à la disposition des consommateurs des descriptions simples de ces garanties sur son [site Web](#).

Stratégie de réduction des coûts et des tarifs de l'assurance-automobile

Le budget de l'Ontario 2013 a annoncé une stratégie de réduction des coûts et des tarifs qui comprend des mesures visant à réduire les coûts du système d'assurance-automobile. En août 2013, le gouvernement a édicté des modifications aux lois et aux règlements. Les changements législatifs comportaient des mesures pour tenir compte des recommandations décrites dans le rapport final du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile de novembre 2012, comme la création d'un cadre permettant à la CSFO de délivrer des permis aux cliniques médicales qui offrent des services aux demandeurs d'indemnités d'assurance-automobile.

La CSFO continue de travailler avec le gouvernement et les parties concernées afin d'adopter des mesures qui réussiront à enrayer la fraude en assurance-automobile, qui seront profitables aux automobilistes en contribuant à la réduction des primes et à l'accroissement de la sécurité routière, et qui feront en sorte que les personnes blessées dans des accidents de voiture reçoivent les services dont elles ont besoin pour se rétablir.

Un élément essentiel permettant de combattre la fraude dans l'assurance automobile en Ontario consiste à informer les conducteurs. La CSFO a ainsi mis des [ressources](#) à la disposition des consommateurs, qui portent sur les manières de détecter et d'éviter la fraude.

Tableau et graphique

Tableau 1

DÉPÔT DES TAUX APPROUVÉS POUR L'ASSURANCE
DES VOITURES DE TOURISME DE L'ONTARIO
Du 1er juillet 2013 au 30 septembre 2013

Assureur	Part de marché 2012	Date de prise d'effet des nouvelles demandes	Date de prise d'effet des renouvellements	Change-ments tarifaires approuvés
Assurance ACE INA (1)	0.00	1 ^{er} nov. 2013	1 ^{er} déc. 2013	-1.40
		1 ^{er} nov.	29 janv.	

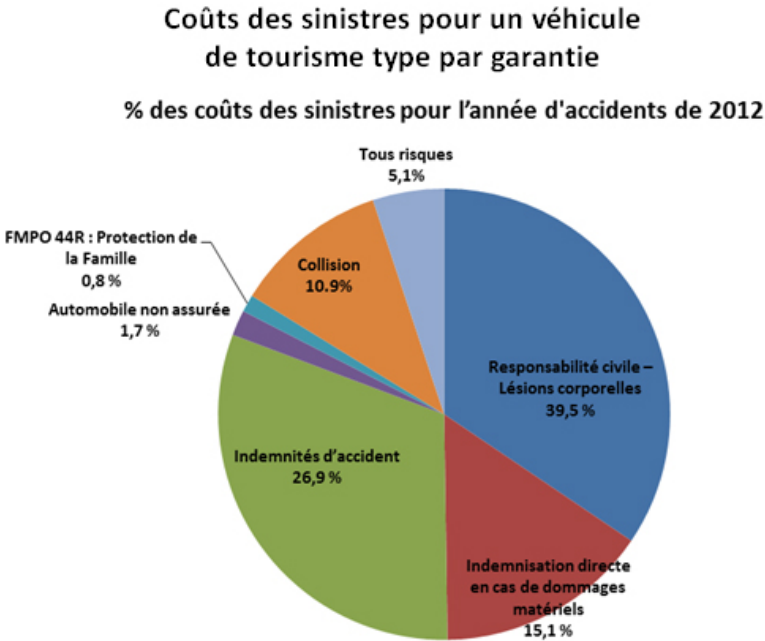
	Compagnie d'assurance AIG du Canada (1)	0.05	2013	2014	-2.46
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Allstate du Canada, Compagnie d'assurance (1)	4.10	2013	2013	-0.97
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Arch Insurance Company (1)	0.00	2013	2013	-1.38
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} janv.	
	Compagnie d'assurance Aviva du Canada (1)	5.67	2013	2014	-0.79
			1 ^{er} nov.		
	Compagnie d'assurance Aviva du Canada (2)	5.67	2013	1-Nov-13	1.07
			26 sept.	20 nov.	
	Compagnie d'assurance Belair inc. (1)	0.08	2013	2013	-0.99
			1 ^{er} déc.	1 ^{er} janv.	
	Compagnie d'Assurance Générale CAA (Ontario)(1)	1.31	2013	2014	-0.78
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Compagnie d'Assurance Générale CAA (Ontario)	1.31	2013	2013	-7.15
	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance (y compris Mitsui Sumitomo et Federal Insurance Companies) (1)	0.52	1 ^{er} nov.	1 ^{er} janv.	
			2013	2014	-2.45
	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance (y compris Mitsui Sumitomo et Federal Insurance Companies) (2)	0.52	28 oct.	28 oct.	
			2013	2013	2.74
			1 ^{er} déc.	1 ^{er} déc.	
	Co-operators General Insurance Company (1)	3.89	2013	2013	-1.06
			15 oct.	15 oct.	
	Co-operators General Insurance Company	3.89	2013	2013	-1.78
			1 ^{er} déc.	1 ^{er} janv.	
	COSECO Insurance Company (1)	1.08	2013	2014	-0.87
			1 ^{er} déc.	1 ^{er} janv.	
	Compagnie d'assurance générale CUMIS (1)	0.37	2013	2014	-0.95
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} janv.	
	Échelon, Compagnie d'Assurances Générales (1)	0.75	2013	2014	-0.69
			1 ^{er} déc.	1 ^{er} déc.	
	Farm Mutual Reinsurance Plan Inc. (au nom de la Ontario Mutuals) (1)	1.83	2013	2013	-0.90
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Farmers' Mutual Insurance Company (Lindsay) (1)	0.35	2013	2013	0.00
			15 janv.	15 janv.	
	Federated, Compagnie d'Assurance du Canada, La (1)	0.03	2014	2014	-1.37
			1 ^{er} déc.	1 ^{er} déc.	
	Gore Mutual Insurance Company (1)	1.56	2013	2013	-1.31
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Garantie, Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord (1)	0.65	2013	2013	-1.05
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Intact Compagnie d'assurance (1)	9.66	2013	2013	-0.99
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Compagnie d'assurances Jevco (1)	1.34	2013	2013	-0.39
			26 sept.	20 nov.	
	Nordique compagnie d'assurance du Canada, La (1)	2.86	2013	2013	-0.76
			1 ^{er} déc.	15 déc.	

	North Waterloo Farmers Mutual Insurance Company (1)	0.29	2013	2013	-1.05
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Novex Compagnie d'assurance (1)	0.90	2013	2013	-1.11
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Optimum Société d'Assurance inc. (1)	0.27	2013	2013	-1.10
			15 août	15 oct.	
	Optimum Société d'Assurance inc.	0.27	2013	2013	-3.00
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Pafco Insurance Company (1)	0.71	2013	2013	-0.38
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Pembridge, compagnie d'assurance (1)	1.05	2013	2013	-0.85
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Portage La Prairie Mutual Insurance Company, The (1)	0.27	2013	2013	-1.13
			15 nov.	15 déc.	
	Primum compagnie d'assurance (1)	1.95	2013	2013	-0.73
			27 oct.	10 janv.	
	Compagnie d'assurance générale RBC (1)	3.14	2013	2014	-0.52
			27 oct.	10 janv.	
	Compagnie d'assurance RBC du Canada (1)	1.15	2013	2014	-0.54
			1 ^{er} janv.	15 fév.	
	Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (1)	1.32	2014	2014	-1.06
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} nov.	
	Scottish & York Insurance Co. Limited (2)	0.79	2013	2013	0.56
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} janv.	
	Scottish & York Insurance Co. Limited (1)	0.79	2013	2014	-0.82
			15 nov.	15 déc.	
	Security National Insurance Company (1)	6.77	2013	2013	-1.01
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Sovereign General Insurance Company, The (1)	0.00	2013	2013	-1.55
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} nov.	
	State Farm Mutual Automobile Insurance Company (1)	10.66	2013	2013	0.00
			15 nov.	15 déc.	
	Compagnie d'Assurance Générale TD (1)	1.17	2013	2013	-0.55
			15 nov.	15 déc.	
	TD Home and Auto Insurance Company (1)	2.30	2013	2013	-0.85
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} nov.	
	Traders General Insurance Company (2)	2.12	2013	2013	0.48
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} janv.	
	Traders General Insurance Company (1)	2.12	2013	2014	-0.93
			1 ^{er} nov.	1 ^{er} déc.	
	Compagnie d'Assurance Trafalgar du Canada (1)	1.18	2013	2013	-0.74
			1 ^{er} déc.	1 ^{er} janv.	
	Unica Insurance Inc. (1)	0.53	2013	2014	-0.85
			1 ^{er} janv.	1 ^{er} mars.	
	Unifund, Compagnie d'assurance (1)	4.22	2014	2014	-0.99
			1 ^{er} janv.	1 ^{er} janv.	

Waterloo Insurance Company (2)	0.72	2014	2014	0.72
Western Assurance Company (1)	1.18	1 ^{er} janv. 2014	15 fév. 2014	-1.13
XL Insurance Company Limited (1)	0.00	1 ^{er} nov. 2013	1 ^{er} déc. 2013	-0.50

1. Mise en œuvre de la mise à jour du système CLEAR (tarification automobile selon la sinistralité canadienne).
2. Impact des plafonds des tarifs annuels – Ces rapports annuels concernant le plafonnement des taux à l'anniversaire du dépôt ont été examinés au cours de ce trimestre. Le tableau illustre l'impact résiduel estimé d'un dépôt de tarifs précédemment approuvés qui introduisait des procédures de plafonnement des tarifs. L'objectif du plafonnement est de réduire au minimum les changements tarifaires pour un risque particulier sur une certaine période. Les dates d'entrée en vigueur des rapports anniversaires correspondent aux dates originales des dépôts de taux.

Graphique 1



Plan statistique automobile de l'ASAG 2012, Tableau du rapport sinistres-primés réel, voitures de tourisme, sauf les véhicules d'exploitation agricole AUTO1005